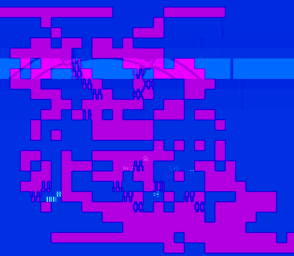


SECRET

9/10/66



SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

Produced by :

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

Monsieur le Président,
Distingués délégués,

Ma délégation tient à remercier le Comité général pour son rapport publié en 1974.

La délégation a été créée en application de la résolution 72/100 de l'Assemblée générale.

sur la portée et l'application du principe de compétence universelle. Elle souscrit en outre aux déclarations faites au nom du Groupe Africain et du Mouvement des Non

Par ailleurs, le Burkina Faso a réaffirmé son attachement audit principe dans le nouveau code pénal adopté par la loi 025/AN du 31 mai 2018. Il s'agit là d'une

innovations.

En outre, étant partie au Statut de Rome, le Burkina Faso, a adopté le 03 décembre 2009, la loi portant détermination des compétences et de la procédure de mise en œuvre du Statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale pour les juridictions burkinabè. Cette loi prévoit la compétence universelle de ses juridictions en ce qui